



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

■ Désignation

JPC CONSULTANT est un organisme de formation professionnelle et de développement des compétences spécialisé dans le domaine des Ressources Humaines et de la réglementation en droit social, droit du travail et paie.

Son siège social est fixé au 15 bis Boulevard Thiers à Dijon (21000).

JPC CONSULTANT conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de JPC CONSULTANT.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- formations interentreprises : les formations qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par JPC CONSULTANT pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCA : onze opérateurs de compétences, chargés d'accompagner la formation professionnelle, ont été agréés. Ils remplacent à compter du 1^{er} avril 2019, les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).
- DATADOCK : nom de la base de données unique créée par les 20 OPCA et OPACIF qui ont adoptés une liste commune de 21 indicateurs permettant de valider le respect par les organismes de formation des six critères de qualité fixés par le décret du 30 juin 2015

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par JPC CONSULTANT pour le compte d'un Client.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes, mais conformément à l'article 261-4-4^e a) du CGI, JPC CONSULTANT n'est pas redevable de la TVA sur ses actions de formation.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de JPC CONSULTANT. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Les tarifs des formations sont les suivants :

- 150 € HT soit 150 TTC pour les formations en visio conférence d'une demi-journée
- 350 €HT soit 350 €TTC par jour de formation et par stagiaire, pour les formations inter-entreprises.
- 800 à 1200 €HT soit 800 à 1200 € TTC par jour de formation pour les stages intra-entreprise.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. JPC CONSULTANT aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient lui être dus.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client :

- d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de sa demande,
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sa demande
- de s'assurer la bonne fin du paiement par l'OPCO.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et en tout état de cause avant le commencement de la formation. Si JPC n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à JPC CONSULTANT au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, JPC CONSULTANT se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

■ Annulation d'une formation INTER

JPC CONSULTANT se réserve le droit d'annuler la session de formation en cas de force majeure ou en cas d'un nombre trop faible d'inscrits avec un préavis de 7 jours. Cette annulation ne donnera lieu à aucune indemnisation et les sommes éventuellement perçues seront remboursées. Le participant pourra reporter son inscription sur une session ultérieure de son choix sans frais, sous réserve de disponibilité.

■ Dédit.

En cas de renoncement par le Client dans un délai de huit (8) jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, le Client s'engage au versement de la somme de 100 € à titre de dédit.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de huit (8) jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, l'organisme de formation s'engage au versement de la somme de 100 € à titre de dédit.

■ Devis, convention et attestation

Pour chaque action de formation intra-entreprise, un devis est adressé en deux exemplaires par JPC CONSULTANT au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à JPC CONSULTANT par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail.

A réception du devis accepté, une convention particulière de formation est établie entre JPC CONSULTANT et le Client.

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

Tél : 06.21.03.30.08.

E-mail : jpc-n.forzinetti@orange.fr

SIRET : 494 578 933 00033

Télécopie : 03.69.63.83.05.

Web : www.jpcconsultant.fr

ID TVA : FR76494578933

Pour chaque action de formation inter-entreprise, après inscription sur le « Bulletin d'inscription » une convention particulière est établie entre JPC CONSULTANT et le Client.

A l'issue de la formation, JPC CONSULTANT remet une attestation de compétences au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, JPC CONSULTANT lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

■ Obligations réciproques

Dans le cadre de ses prestations de formation, s'agissant d'une prestation intellectuelle, JPC CONSULTANT est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. JPC s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables.

JPC CONSULTANT ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de JPC CONSULTANT.

Le Client s'engage à :

- payer le prix de la formation
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à JPC CONSULTANT, sans l'accord écrit et préalable de ce dernier.
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de JPC.

■ Propriété intellectuelle

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par JPC CONSULTANT pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de JPC CONSULTANT. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Descriptif et programme des formations INTER

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement pour l'environnement, JPC CONSULTANT peut ne fournir pour certaines sessions de formation que des supports dématérialisés.

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

Tél : 06.21.03.30.08.

E-mail : jpc-n.forzinetti@orange.fr

SIRET : 494 578 933 00033

Télécopie : 03.69.63.83.05.

Web : www.jpcconsultant.fr

ID TVA : FR76494578933

■ Accessibilité des formations aux personnes handicapées

JPC, en tant que centre de formation fait tout son possible pour accueillir les personnes en situations de handicap en :

- s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble des lieux de formation
- assurant un accueil des personnes handicapées sans discrimination
- en prenant en compte le handicap dans le parcours de formation.

Les déficiences visuelles, auditives, cognitives ... nécessitant des adaptations autres que l'accessibilité sont traitées au cas par cas avec l'entreprise et le bénéficiaire.

Le recours à un référent handicap choisi par JPC peut être envisagé, en cas de besoin.

■ Confidentialité et communication

JPC CONSULTANT, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par JPC CONSULTANT au Client.

JPC CONSULTANT s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par JPC CONSULTANT comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise JPC CONSULTANT à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, sur le site de référencement DATADOCK, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de JPC CONSULTANT.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données à caractère personnel le concernant, en écrivant à :

JPC CONSULTANT

15 bis boulevard Thiers – 21000 DIJON

jpc-n.forzinetti@orange.fr

Enfin, JPC CONSULTANT s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et JPC CONSULTANT à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant sa validité son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites, seront soumis aux tribunaux de Dijon, qui seront seuls compétents pour régler lesdits litiges.

■ Acceptation du Client acheteur

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, de ses propres conditions générales d'achat ».

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

Tél : 06.21.03.30.08.

E-mail : jpc-n.forzinetti@orange.fr

SIRET : 494 578 933 00033

Télécopie : 03.69.63.83.05.

Web : www.jpcconsultant.fr

ID TVA : FR76494578933